

Toulon, le 15 mars 2011

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Var

s/c de

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs,
Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles du Var,

OBJET : Mouvement complémentaire par Ineat/Exeat des enseignants du premier degré
Réf : note de service n°2010-201 du 20 octobre 2010

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande de mutation par Exeat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2011/2012.

Date limite de réception des demandes à l'Inspection Académique du Var
02 mai 2011

Les dossiers sont à transmettre **uniquement** à mes services et doivent comporter les pièces suivantes :

- ▶ la demande d'exeat du Var
- ▶ la demande d'ineat dans le département d'accueil
- ▶ toute pièce utile pouvant motiver la demande de mutation

Pièces supplémentaires pour les demandes établies au titre du rapprochement de conjoint :

- ▶ attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction dans le département d'accueil
- ▶ photocopie du livret de famille
- ▶ photocopie du pacte civil de solidarité accompagnée d'une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts
- ▶ enveloppe affranchie et libellée à votre adresse personnelle

Pièces supplémentaires pour les demandes motivées par une situation médicale ou sociale d'une exceptionnelle gravité

- ▶ bilan social ou médical, sous pli confidentiel, établi par les services compétents de l'Académie (assistante sociale ou médecin de prévention)

L'Inspecteur d'Académie


Jean VERLUCCO